

La Mesnie

**Etablissement d'Hébergement
pour
Personnes Agées Dépendantes
de Saint Pierre Sur Dives
"La Mesnie"**



**PROJET DE VIE ASSOCIATIF ALAPA
2014-2019**

Projet approuvé en Conseil de Vie Sociale le 08/12/2014
Projet approuvé en Conseil d'Administration le 27/11/2014

Le projet associatif se doit de retracer la pierre angulaire de notre raison d'être, cette veine jugulaire repose sur une kyrielle de valeurs sur lesquelles l'ALAPA donne un sens à ce qui a été fait, ce qui se fait et ce qui se fera...Ce projet est le cadre de référence pour 2014-2019.

Fondée en 1969 sur des valeurs humanistes et citoyennes, le choix avait été fait de créer cette structure à statut associatif loi 1901. Nous devons faire perdurer cette philosophie tout en assurant la modernisation nécessaire pour une prise en charge adaptée et de qualité.

Ce projet associatif doit nous permettre :

- de faire un point sur le passé, le présent et le futur sur le plan d'actions et le fonctionnement de la structure ;
- de présenter un socle de références perfectible et évolutif ;
- de développer les partenariats potentiels ;
- de réaffirmer la volonté existentielle de la structure.

Madame Paulette Danot
Présidente de l'ALAPA

1 – Présentation de l'ALAPA

Historique

Le 23 novembre 1965, soucieux d'assurer dans les meilleures conditions l'hébergement et les soins des personnes âgées dépendantes de plus en plus nombreuses sur le canton de Saint Pierre sur Dives, quelques élus locaux se sont regroupés en association "*L'Association pour le Logement et l'Aide aux Personnes Agées dépendantes*" (*A.L.A.P.A*) avec pour principal objectif la construction et la gestion de structures adaptées aux seniors et permettant de palier à un manque chronique d'établissement de ce type dans la région du Pays d'Auge.

Suivant cette logique, la structure médico-sociale " La Mesnie ", implantée sur la commune de Saint Pierre sur Dives, s'est renforcée en trois phases successives avec le concours technique de la société immobilière " LOGIPAYS " :

- Construction en 1969 d'une Maison de Retraite de 81 lits accueillant des personnes âgées souffrant de pathologies liées au grand âge.
- Dès 1985, renforcement du secteur social par la création d'un Foyer Logement composé de 24 appartements de type F1 destinés en priorité aux personnes âgées seules, et de 15 pavillons individuels de type F2 accueillant des couples de personnes âgées autonomes.
- En 1994, afin de faire face à une augmentation significative des troubles psychiques et neurologiques de type Alzheimer, la construction d'une Maison d'Accueil pour Personnes Agées Dépendantes (M.A.P.A.D) de 48 lits a notablement renforcé le secteur médical.

Statuts et gestion

La Mesnie est une structure privée associative à but non lucratif, régie par la loi de 1901.

La stratégie de développement et le suivi de gestion relèvent d'un Conseil d'Administration présidé par Madame Paulette DANOT et composé d'élus du canton de Saint Pierre sur Dives.

Un directeur est chargé de mettre en application la politique et les orientations générales de l'Association définies par le Conseil d'Administration.

L'établissement répond en ce qui concerne les résidents, aux deux principaux textes en vigueur dans le secteur médico-social :

- **Le Code de l'Action Sociale et des familles**
- **La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale**

Les personnels sont régis par les dispositions de la **Convention Collective Nationale de 1951** de la Fédération des Etablissements d'Hospitalisation et d'Assistance Privés (F.E.H.A.P).

Missions

Les missions de l'association concernent la prise en charge des personnes âgées quelque soit leur degré de dépendance.

- Le secteur médico-social composé des deux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) assure des prestations de soins, d'aide à la dépendance et d'hôtellerie au profit des personnes âgées souffrant de pathologies fonctionnelles, psychiatriques ou de dégénérescence neurologique.

- Le secteur social constitué par le foyer logement propose des appartements et des pavillons individuels adaptés, sécurisés et situés à proximité d'un environnement médicalisé.

Ce projet associatif a plusieurs objectifs : revisiter les objectifs et le fonctionnement de l'association, présenter un socle de référence, développer les partenariats de prises en charge et favoriser les complémentarités professionnelles, réaffirmer la volonté collective de poursuivre la voix tracée par les prédécesseurs.

2 – L'objet

L'ALAPA a pour objets de :

Mettre en œuvre la finalité définie dans les missions ci-dessus ;

Anticiper le futur dans la même philosophie initiale ;

Contribuer à une harmonisation des pratiques de fonctionnement ;

Veiller à la promotion et au soutien des intérêts des personnes morales adhérentes auprès des partenaires et autorités de contrôle ;

Travailler à une coopération renforcée entre les personnes morales adhérentes ;

Participer au rayonnement de l'association dans le Canton.

3 – L'identité, les valeurs

Nos valeurs correspondent Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante
Lorsqu'il sera admis par tous que les personnes âgées dépendantes ont droit au respect absolu de leurs libertés d'adulte et de leur dignité d'être humain, cette charte sera appliquée dans son esprit.

Article I

CHOIX DE VIE

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

Article II

DOMICILE ET ENVIRONNEMENT

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

Article III

UNE VIE SOCIALE MALGRÉ LES HANDICAPS

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

Article IV

PRÉSENCE ET RÔLE DES PROCHES

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

Article V

PATRIMOINE ET REVENUS

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

Article VI

VALORISATION DE L'ACTIVITÉ

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver ses activités.

Article VII

LIBERTÉ DE CONSCIENCE ET PRATIQUE RELIGIEUSE

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

Article VIII

PRÉSERVER L'AUTONOMIE ET PRÉVENIR

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

Article IX

DROITS AUX SOINS

Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme tout autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

Article X

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

Article XI

RESPECT DE LA FIN DE LA VIE

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

Article XII

LA RECHERCHE : UNE PRIORITÉ ET UN DEVOIR

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

Article XIII

EXERCICE DES DROITS ET PROTECTION JURIDIQUE DE LA PERSONNE

Toute personne en situation de dépendance doit voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.

Article XIV

L'INFORMATION MEILLEUR MOYEN DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées

Nous nous intégrons dans une société laïque respectueuse des libertés et des convictions de chacun. Notre association se veut des lieux de vie bien intégrés dans l'environnement local et largement ouverts vers l'extérieur.

Nous nous inscrivons dans les politiques médico-sociales et sociales mises en place par les autorités. Nos associations partagent la volonté de demeurer dans une logique d'économie sociale et solidaire et consacrent la totalité de leurs ressources au bien-être des résidents, au statut social des salariés. Nous portons notre engagement à la rencontre de celui des services publics, dans le secteur médico-social à but non lucratif, notamment en faveur des personnes âgées.

4 – Le contexte de l'activité de l'ALAPA

Notre action s'inscrit dans un contexte médico-social fortement règlementé et encadré. Il s'agit donc pour nous de nous approprier les politiques et objectifs fixés par les pouvoirs publics, de leur donner un sens et de les promouvoir dans notre structure.

Les politiques de maintien à domicile engendrent une élévation significative de l'âge d'entrée et du degré de dépendance des nouveaux résidents dans les établissements. Le taux de rotation des résidents est en forte augmentation. Ces données influencent fortement le mode de fonctionnement des établissements. La tendance constatée est appelée à se poursuivre, nous devons anticiper et accompagner ces évolutions.

Notre association s'inscrit dans la démarche de conventionnement (convention tripartite) avec le Conseil Général et l'Agence Régionale de Santé (ARS) et sa logique de progression permanente de la qualité des services proposés aux résidents. Notre action s'inscrit pleinement dans les orientations de mise en œuvre de coopération entre établissements médico-sociaux partageant les mêmes origines et les mêmes valeurs.

Nous affirmons notre volonté de maintenir l'accès des maisons de retraite aux populations les plus modestes en préservant les habilitations à l'accueil de personnes relevant de l'aide sociale.

Nous veillons aux conditions d'attractivité par la mise en œuvre des évolutions nécessaires tant sur les plans matériels, fonctionnels qu'humains, dans le souci permanent de la qualité de l'accueil et de l'équilibre financier.

5 – Les acteurs de l'association

Nous affichons notre volonté de faire de toutes les parties prenantes nécessaires au fonctionnement de l'association de véritables partenaires. La qualité de vie des résidents dépend de la bonne collaboration entre ces différents acteurs :

- **Les adhérents**

Les adhérents sont la base du fonctionnement associatif. Leur engagement ne saurait se limiter à leur seule présence à l'assemblée générale. Ils sont informés autant que possible et invités à devenir des acteurs de la vie de l'ALAPA

- **Les résidents**

Les résidents et leurs familles sont au cœur du projet associatif. Il s'agit de prendre en considération la primauté de la dignité des personnes âgées accueillies. Cela exige de leur permettre de rester sujets de leur propre histoire et acteurs de leur propre vie dans les décisions les concernant. Le projet personnalisé permet de prendre en compte leur singularité pour répondre au mieux à leurs besoins. Il s'agit de les accompagner autant que possible jusqu'au terme de leur vie quel que soit le degré de dégradation physique et/ou mentale.

Les engagements que prends l'association à leur égards sont de mettre en œuvre la réponse la mieux adaptée à leurs besoins, à leurs attentes et à leurs capacités. Il s'agit de créer les conditions de leur participation active à la vie de l'établissement et leur permettre d'être acteur de leur cadre de vie. Nous aidons à créer les conditions permettant de respecter et promouvoir les droits de la personne tels que définis dans la Charte des droits et liberté de la personne âgée dépendante.

Le Conseil de la vie Sociale est une instance de concertation contribuant à l'amélioration de la qualité des services proposés aux résidents.

- **Les familles de résidents**

Nous attachons une grande importance aux relations avec les familles qui doivent être tenues informées de la situation de leur parent, de son évolution et des difficultés éventuellement rencontrées. Les contacts directs entre la famille, la direction et le personnel sont privilégiés à l'occasion des visites. Ces relations sont plus étroites lors de la fin de vie afin que les familles puissent être aussi présentes que possible pour accompagner le résident.

Des réunions destinées aux résidents et à leurs familles sont organisées régulièrement dans l'ALAPA par le biais des différents comités ou commissions (éthique, restauration, CVS...). Elles ont comme objectif d'informer sur la vie et les projets de l'établissement. Elles sont également des lieux d'écoute, des attentes des uns et des autres.

- **Les salariés**

La qualité de vie du personnel qui travaille avec les contraintes et les spécificités d'un établissement médico-social fait l'objet d'une attention particulière de notre part.

Le dialogue et le travail en équipe contribuent à établir un climat de confiance et à permettre les adaptations nécessaires à l'amélioration de la qualité des services rendus aux résidents.

Nous apportons un soin particulier au dialogue social conduit avec les organisations représentatives. Nous soutenons l'association dans la recherche de convergence des politiques managériales et salariales.

L'élévation du degré de dépendance, la prise en charge de résidents souffrant de pathologies spécifiques (désorientation, ...), la confrontation plus fréquente avec la mort, sont des évolutions récentes auxquelles le personnel doit faire face. Pour y répondre, nous encourageons une démarche dynamique de formation et de promotion des salariés afin de leur permettre de satisfaire ces nouveaux besoins.

- **Les bénévoles**

L'implication des bénévoles est vitale pour les activités de notre établissement. Elle apporte aux résidents une ouverture vers l'extérieur et contribue à la dynamique de vie et de partage.

Les bénévoles sont régulièrement informés et invités aux réunions ou rencontres organisées dans les établissements à l'intention des résidents et de leur familles. L'action des bénévoles est valorisée autant que faire se peut : articles, communication interne...

6 – Le fonctionnement

Des réunions régulières du bureau et du Conseil d'administration permettent de suivre la vie de l'ALAPA et d'en modifier le cours si nécessaire.

7 – Les orientations 2014 – 2019

Le programme d'actions pour la période 2014 – 2019 s'articule ainsi :

- **Rechercher une harmonisation** dans les domaines suivants :

- Démarches d'amélioration continue
- Politiques managériales
- Outils de gestion : logiciels informatiques,
- Protocoles et procédures, contrats d'accueil
- Communication interne et externe

- **Développer des coopérations** dans les domaines suivants :

- Politique salariale
- Contrats fournisseurs
- Plans de formations
- Projets personnalisés

- Veille permanente sur les évolutions du secteur

> **S'engager à la réflexion** dans les domaines suivants :

- Ouverture d'un accueil de jour

- Extension de la Mesnie et de la MAPAD

